

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 03 10 2024
Nombre des Membres en exercice : 77

2024-04-35 -ENVIRONNEMENT (8.8) – DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICTION POUR LE RENOUELEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE IMPLANTÉE EN FORET DE HAYE.

DATE DE CONVOCATION : 26 SEPTEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION : 07 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan (ayant la procuration de DEPAILLAT Bernard), COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis (ayant la procuration de AMMARI Christelle), BONIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc, ZAPOTINY Stéphane (ayant la suppléance de POIRSON Elisabeth), STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de SAUVAGE Catherine), GUYOT Laurent (ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen, MAURY Christophe, GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia (ayant la procuration de MARTIN Vincent), MONALDESCHI Philippe (ayant la procuration de GASPARD Isabel), TOUSSAINT André, SITTLER David, ROSSO Michel, ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de LALANCE Corinne), CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier, CHENOT Tony (présent à compter de 2024-04-04), HARMAND Alde (ayant la procuration de RIVET Lionel), ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de ERDEM Olivier), ALLOUCHI GHAZZALA Malika, HEYOB Olivier (ayant la procuration de BONJEAN Myriam), ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de DICANDIA Chantal), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de MOREAU Jean-Louis), GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, CAULE Emeline, FAVRET Régis, FELTEN Daniel (ayant la procuration de JOUBERT Roger), COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	AMMARI Christelle, POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, PLANCHAIS Viviane, GASPARD Isabel, LALANCE Corinne, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, DICANDIA Chantal, RIVET Lionel, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles,
<u>Avis de procuration :</u>	13 avis de procuration
<u>Avis de suppléance :</u>	2 avis de suppléance
<u>Secrétaire de séance :</u>	Fabrice DE SANTIS
<u>Nombre de présents :</u>	55 présents du début à la délibération 2024-04-03 ; 56 présents de la délibération 2024-04-04 à la fin.
<u>Nombre de votants :</u>	68 votants du début à la délibération 2024-04-03 ; 69 votants de la délibération 2024-04-04 à la fin

Dans le cadre du projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Parc de Haye, la communauté de communes Terres Toulaises (CC2T) a entrepris le renouvellement de la conduite d'eau potable implantée en forêt de Haye (environ 6 km), située entre le captage des eaux appartenant et géré par la CC2T à MARON et le réservoir d'eau potable implanté sur le campus dit de « l'ONF » à BOIS-DE-HAYE.

Après la création d'une conduite de sécurisation entre le réservoir d'eau potable de GONDREVILLE et le campus dit de « l'ONF » à BOIS-DE-HAYE, la CC2T va entreprendre dans un second temps la réhabilitation du puits Ranney de MARON et le renouvellement de la conduite d'adduction qui refoule ces eaux jusqu'à la bêche d'eau potable du site dit de « l'ONF », presque totalement implantée dans la forêt de Haye, construite par l'armée américaine en 1950 pour alimenter la base de l'OTAN située à l'emplacement de l'actuel Parc de Haye.

Pour renouveler cette conduite en lieu et place de l'ancienne, il va être nécessaire, par le biais d'une demande officielle d'autorisation de défrichement à adresser à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, de défricher une surface d'environ 920 m² de végétation qui s'est développée dans l'emprise du tracé, sur les parcelles cadastrées AL1, AL4 et AL12 situées sur la commune de MARON.

La demande d'autorisation de défrichement doit être précédée d'une délibération du conseil communautaire approuvant la demande de défrichement et autorisant monsieur le Président à déposer la demande d'autorisation auprès de madame le Préfet.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 19 septembre 2024,

Le conseil, à l'unanimité, décide de :

- **Approuver la demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées AL1, AL4 et AL12 sur la commune de MARON dans le cadre du renouvellement de la conduite d'adduction des eaux captées au puits Ranney de MARON - installations propriétés de la CC2T - à destination de la bêche d'eau potable du site dit de « l'ONF » à BOIS-DE-HAYE ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à déposer au nom de la CC2T une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles cadastrées AL1, AL4 et AL12 situées sur la commune de MARON ;**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la demande d'autorisation et de réaliser le défrichement.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX